



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

Rez de chaussée avant l'ascenseur

03 26 88 25 53 51@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/51/>



SE-UNSA Marne

Compte rendu de la CAPD du 15 octobre 2009

Merci d'afficher la pièce jointe



- Déclaration intersyndicale sur le mouvement (à lire sur le site)

1/ Avancement

Tous nos syndiqués sont prévenus systématiquement. Si d'autres collègues souhaitent avoir une information à ce sujet, ils peuvent nous joindre par mail de préférence. Ci-dessous, vous trouverez les barèmes des derniers promus.

échelon	Instituteurs		Professeur des écoles	
	mi-choix	choix	choix	grand choix
5ème	-	-	-	29,333
6ème	-	-	32,333	34,333
7ème	-	-	38,333	39,344
8ème	-	-	44,333	55,239
9ème	-	-	52,331	61,253
10ème	53,317	53,078	64,253	70,378
11ème	60,278	58,272	71,267	75,422

2/Formation continue – choix des stagiaires

Pour les résultats de vos demandes de stages, nous contacter par mail ou au 03 26 88 25 53.

De grosses difficultés cette année pour avoir des documents. L'IA nous indique que le logiciel gaia a été complexe à utiliser → nous n'aurons les documents définitifs que ces jours ci.

Nous avons regretté le manque de stages ouverts et en particulier l'organisation d'un seul stage en direction du cycle I. Les 2 stages supplémentaires (pour donner des terrains de stage aux PE2) organisés au dernier moment ne sont pas complets.

Le SE-UNSA est intervenu pour demander à ce que toutes les actions de formation donnent lieu à une convocation – ordre de mission donnant droit à des remboursements de frais de déplacement, comme la réglementation le stipule: les stages mais également les animations pédagogiques, y compris pour les journées de stage hors temps scolaire comptant dans les animations pédagogiques. Actuellement certaines circonscriptions octroient des remboursements, mais cette pratique n'est pas générale sur le département.

L'IA répond que ce sera vu en Conseil d'IEN et rappelé aux IEN.

L'IA nous indique que pour les animations pédagogiques, les collègues pourront sortir leur convocation sur le site dédié. Un nouveau logiciel de saisie des frais de déplacement doit être mis en place...ce nouveau système nous sera présenté ultérieurement

Conseil du SE-UNSA : *On peut raisonnablement penser que ce sera acté.* Demandez systématiquement une fiche de frais à votre IEN. ... et surtout dites-nous si cela pose problème. Nous ne pouvons agir sans savoir ce qui se passe à votre niveau. **Nous interviendrons à nouveau si nécessaire.**

3/Questions diverses

Bilan EVS : La secrétaire Générale nous donnera un bilan au CTPD et des chiffres plus tard .Nous faisons remarquer que nous avons demandé ce bilan fin août déjà.

AVS : Nous avons demandé un bilan du nombre d'élèves ayant une notification d'heures d'accompagnement mais qui n'ont pas actuellement d'Avs. Nos questions sur la formation, et les chiffres seront traitées au CTPD.

M Durieux IEN, en charge de l'ASH fait une intervention et exprime les difficultés à répondre rapidement aux notifications. 300% d'augmentation du nombre d'heures d'accompagnement, en 3 ans alors que le nombre d'enfants en situation de handicap augmente moins vite. Un cadrage sera fait avec la MDPH .

Les recrutements posent problème dans le rural (manque de candidats, ou non éligibles aux dispositifs de contrats aidés). Beaucoup d'énergie est dépensée à cette recherche de candidats (avec le pôle emploi ...). Le recrutement sera confié aux IEN, pour une raison de proximité.

Certains directeurs nous ont fait la remarque qu'il est difficile de joindre les référents chargés de ces dossiers. M Durieux en est conscient et indique qu'elles sont surchargées de travail. La secrétaire Générale de l'IA informe qu'elle a mis un moyen supplémentaire de secrétariat en plus sur ce dossier.

L'IA adjoint indique qu'il s'agit de faire du sur-mesure pour chaque élève d'où les difficultés.

Accompagnement éducatif : paiement des heures 2008/09. La Secrétaire générale indique que les heures seront payées, mais que le budget n'est toujours pas arrivé.

Pour 2009/10 : les collègues qui sont entrés dans les projets validés seront payés aussi Pas de dates données, en attente des budgets également.

Un inspecteur indique qu'il faudra évaluer les bénéficiaires au niveau des élèves.

PEMF : paiement des heures de MAP de l'an passé. Les maîtres formateurs peuvent faire de l'aide personnalisée en plus de leur temps de service (heures supplémentaires), ils n'ont toujours pas été payés. L'IA affirme qu'ils le seront si bien entendu l'accord du projet MAP avait été donné par l'IEN.

Evaluations CE1-CM2, paiement de la « prime » : la mise en paiement n'est pas faite encore.

Quid des enseignants arrivés d'autres départements ? c'est l'IA de la Marne qui règle mais cela doit passer par le département d'origine (donc bien informer votre département d'origine si c'est le cas)

Les 60 H : Nous rappelons que l'IA n'as pas interdit les heures d'organisation mais que certains IEN ne les accordent pas. L'IA répond que les IEN ont reçu les mêmes informations en conseil d'IEN et que les difficultés se régleraient au cas par cas. Informez nous en cas de difficultés.

Réunions d'Information Syndicale sur le Temps de Travail : Nous rappelons que nous avons passé un accord avec l'IA l'an passé et que les RISTT seraient imputées sur le temps des animations pédagogiques, des 2 ½ journées de solidarité (les 48 H en général). Quelques IEN ont averti des collègues que ce n'était pas possible sur les temps d'animation en circonscription.

Les 3 syndicats restent sur ce qui a été contractualisé l'an passé, nous le réaffirmons donc en CAPD.

Langues Vivantes : Des IEN ont demandé à certains collègues non habilités demander d'enseigner les LV (certains collègues d'ailleurs qui s'étaient vus refuser leur habilitation). Nous ne trouvons pas cela acceptable ni cohérent.

L'IA adjoint indique que pour lui l'enseignement au cycle 3 est nécessairement fait par un enseignant qualifié. Au cycle 2, il s'agit d'initiation qui pourrait être faite même sans habilitation. L'IA recherche des solutions complémentaires (difficiles par manque de budget).

Collègues affectés en surnombre : ces collègues avertis par mails ont été notifié d'un poste de brigade puis se sont vus notifier un arrêté d'affectation avec un changement de résidence administrative qui ne donne donc pas lieu à paiement d'une ISSR. M Pouchin indique que ces collègues ont eu paiement d'indemnités sur les premiers remplacements mais qu'il ne peut faire autrement pour le changement de résidence administrative

L'an prochain, si le cas se représente, il est convenu que la notification soit libellée « nommé brigade en attente d'affectation »

Frais de déplacements RASED : le remboursement a changé et se fait maintenant sur la base du tarif sncf et non plus au km automobile. Pourquoi ?

La Secrétaire Générale explique qu'il s'agit d'une mise à plat au niveau rectoral.

Ceci est bien dommage pour les collègues ! Nous verrons sur quoi se base cette nouvelle façon de faire.

Paiement des heures de synthèse en établissement spécialisé : Nous soulevons le cas de collègue dont des heures hebdomadaires de synthèse obligatoires en dehors de leur temps de service n'ont pas été payées l'an passé (paiement par l'établissement ? l'IA ?). M Durieux se charge de voir ce qu'il peut faire.

Vos contacts au Se-UNSA :



Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi
Jean-Michel ALA VOINE / **06 14 25 30 61** / Permanences mardi-mercredi-jeudi
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** / Permanence le lundi
Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / Enseignement professionnel
Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h 30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.